

## ABONNEMENT

Saumur	
Cin ans	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Cin ans	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## ON S'ABONNE

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## ON S'ABONNE

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 AVRIL

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

## QUELQUES AVIS

Les bureaux de vote sont présidés par le maire, les adjoints, les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, et, en cas d'empêchement, par des électeurs désignés par le maire. (Art. 17 de la loi du 15 avril 1884.)

Les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents à l'ouverture de la séance, sachant lire et écrire, remplissent les fonctions d'assesseurs. Le secrétaire est désigné par le président et par les assesseurs. Dans les délibérations du bureau, il n'a que voix consultative. Trois membres du bureau, au moins, doivent être présents pendant tout le cours des opérations. (Art. 19.)

Les électeurs convoqués à l'avance par le maire pour former le bureau ne peuvent siéger que si d'autres électeurs plus âgés ou plus jeunes ne réclament pas, à l'ouverture de la séance, le droit de faire partie du bureau. La jurisprudence du Conseil d'Etat est formelle à cet égard, et l'omission de cette condition est un motif d'annulation.

Tous les électeurs sont aptes à faire partie du bureau; la loi n'établit aucune incompatibilité pour cause de fonctions ou de parenté avec d'autres membres du bureau. Nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale (art. 23), à moins d'être porteur d'une décision du juge de paix ordonnant son inscription, ou d'un arrêt de la Cour de cassation annulant un jugement qui aurait prononcé sa radiation.

Les électeurs apportent leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée. Le papier doit être blanc, et sans signe, extérieur. L'électeur remet au président son bulletin fermé. (Art. 25.)

L'urne doit avoir deux clefs: l'une entre les mains du président, et l'autre entre les mains de l'assesseur le plus âgé. (Art. 25.)

Tous les bulletins sont valables, même s'ils portent plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire. Les derniers noms au delà de ce nombre ne sont pas comptés.

Tout électeur et tout éligible a le droit d'arguer de nullité les opérations électorales de la commune. Les réclamations doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection, au secrétariat de la Mairie, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture. (Art. 37.)

Le Conseil de Préfecture statue, sauf recours au Conseil d'Etat.

## INFORMATIONS

## PRÉCAUTIONS A PARIS

On a pu s'apercevoir que, sur les trottoirs, l'administration a fait cimenter la plus grande partie des bouches d'égout.

Dans plusieurs casernes, ont fait fermer par des barreaux solides les soupiraux qui donnent sur la rue.

Au ministère de la guerre, toutes les fenêtres du ministère qui donnent sur la rue Saint-Dominique, au rez-de-chaussée, ont reçu un immense grillage qui a transformé les bureaux en vraies cages.

On voit par ces précautions combien le ministère est rassuré.

## LES MYSTÈRES DE L'ANARCHIE

Il court sur l'affaire Ravachol des bruits si singuliers que nous n'aurions garde, sans preuves plus amples, d'en garantir l'authenticité. On peut cependant les signaler surtout lorsqu'ils sont mis en circulation par des journaux qu'on ne saurait taxer d'hostilité au régime

actuel. C'est ainsi que le *Gil Blas* assure que la participation de Ravachol dans l'explosion de la rue de Clichy serait rien moins que prouvée. Suivant certains « compagnons », le coupable serait un anarchiste du nom de Thomasset. Le *Gil Blas* ajoute que les anarchistes ont consenti à lui fournir ces renseignements, parce qu'ils savent qu'à l'heure actuelle la préfecture sait tout, mais qu'elle ne dira rien.

Encore une fois, nous ne garantissons rien, mais il est singulier que de pareilles affirmations puissent être publiquement produites sans provoquer de démentis.

## ARRESTATION DE VINGT-SIX ANARCHISTES

On a arrêté vendredi quinze anarchistes à Roanne et onze à Saint-Etienne.

Trois anarchistes ont réussi à prendre la fuite et à dérouter, jusqu'ici, toutes les recherches.

Des mesures de précaution rigoureuses avaient été prises en vue de ces arrestations.

Au cours des perquisitions, on a trouvé des livres révolutionnaires et des listes d'anarchistes de Lyon, de Marseille, de Paris, etc., un revolver, un casse-tête, un timbre du groupe des « Sans pitié », mais plusieurs des individus arrêtés ont laissé entendre qu'ils avaient fait disparaître tout ce qui aurait été de nature à les compromettre.

## FRÈRES ENNEMIS

On se souvient des mineurs de Monthieu, devenus possesseurs de la mine, grâce à l'argent qui leur a été donné par le conseil municipal de Saint-Etienne; M. Marinoni et la Chambre des députés.

Dès les premières semaines, les ouvriers travailleurs se disputèrent avec les ouvriers administrateurs. Vendredi, les travailleurs se sont mis en grève.

Il paraît que MM. les administrateurs le prenaient de très haut avec leurs camarades administrés.

Voilà un conflit intéressant.

## LE DAHOMEY

Le colonel Doods, que M. Cavaignac, ministre de la marine, a mandé à Paris et à qui il a l'intention de confier le commandement supérieur des forces militaires dans le golfe de Benin, n'est arrivé de Toulon que samedi matin.

M. Cavaignac est décidé à rompre avec le système des « petits paquets », et à envoyer, dès le début, le nombre d'hommes nécessaires pour l'exécution complète et rapide du plan arrêté.

Une dépêche ministérielle demande de faire appel aux volontaires pour le Dahomey parmi les soldats et artilleurs de marine casernés à Brest.

## ÉTRANGER

ITALIE. — On annonce que la crise ministérielle est terminée en Italie, mais la fin n'est certainement pas celle que l'on attendait. Tous les ministres restent, sauf celui des finances; le général Pelloux lui-même, dont les exigences avaient amené la crise, conserverait son portefeuille; seulement il accepterait certaines économies dans son budget.

Ce n'est évidemment qu'un replâtrage.

ALLEMAGNE. — On écrit de Vienne que l'empereur d'Allemagne ne sera pas invité cette année aux grandes manœuvres de l'armée autrichienne.

Le bruit court que S. M. François a été vivement froissée des critiques faites aux dernières manœuvres par son allié.

sait son cher grand-père, mais son front restait soucieux.

Pourquoi ?

Nous allons l'expliquer en deux mots.

André Rémy, si bien lancé dans la voie des aveux, lorsque Pluton était venu le déranger, André Rémy était redevenu muet et réservé comme par le passé.

La jeune fille n'avait pu se dissimuler que le motif qui retenait la déclaration trop attendue sur les lèvres du jeune homme devait être grave. Elle en était inquiète, et cette inquiétude se changeait souvent en tristesse.

Lorsque Prosper était arrivé à la fabrique, amené par le directeur, elle était entrée dans les bureaux sous un prétexte quelconque. Elle y avait rencontré André Rémy, qui lui avait présenté son protégé.

Elle avait remercié l'ingénieur plutôt des yeux que de la voix, et cependant il était resté poli, mais froid.

Alors elle avait demandé Prosper chez elle. L'enfant, tout surpris de cette attention, ne s'était pas fait prier.

Armande, la curieuse, avait voulu savoir comment les choses s'étaient passées, et Prosper, qui n'avait rien à cacher, avait tout conté

avec complaisance.

Naturellement, il faisait à chaque phrase l'éloge de M. Rémy, et Armande ne perdait pas un mot de ce que disait l'enfant. Au besoin elle le faisait répéter tel ou tel passage.

Elle fit ainsi revenir de temps à autre, puis presque chaque jour, le jeune Prosper, tout simplement pour entendre parler de M. André.

Et c'était bien naturel, puisque M. André s'obstinait à ne pas parler lui-même.

Mais ces petits récits de l'enfant étaient un maigre aliment pour les désirs de M<sup>lle</sup> Martel. Un regard de celui qu'elle aimait aurait valu cent fois les paroles de Prosper.

Armande affectionnait l'allée ombragée du jardin où elle s'était rencontrée avec André, mais elle ne pouvait y aller rêver que le jour. On était en hiver, et les arbres, dépouillés de leurs feuilles, étaient un médiocre abri pour la promenade des amoureux.

Aussi attendait-elle impatiemment la belle saison. Et c'était justement au retour du printemps et des roses, à l'époque où tout dans la nature dit « Je t'aime ! » que M. Martel lui avait lancé cet espoir qu'un jour heureux approchait.

Il avait voulu dire, sans doute, qu'il allait enfin pouvoir reconstituer une dot à l'enfant de son cœur et que, fier de cette fortune, il pourrait dire à ce cruel André Rémy : Voilà ma fille !

Armande sentait bien que ce n'était pas sa dot qui attirait l'ingénieur et que ce n'était pas le défaut d'argent qui l'empêchait de se prononcer. D'ailleurs, cette dot, c'était encore à lui qu'elle la devait.

Et elle se répétait pour la millièmes fois :

— Il m'aime, j'en suis certaine; il m'aime, il souffre et il me fuit. C'est là que se place ce mystère qui fait mon malheur. Je vais attendre encore jusqu'à cet inventaire, puis j'éclaircirai tout cela; il le faut !

M. Martel avait décidé qu'il donnerait une petite fête pour le jour où, tous les comptes rendus et approuvés, on allait recommencer une année commerciale.

Il devait y avoir grand dîner et bal.

M<sup>lle</sup> Martel, qui devait faire les honneurs de la maison et songer à sa toilette, eut tant d'occupation durant huit jours, qu'elle en oublia un peu Prosper.

Le tapissier et la couturière eurent la plupart de ses instants.

96 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

## VII — L'INVENTAIRE DE FIN D'ANNÉE

Il y avait un an que M. Martel avait pris André Rémy pour associé, et les commis aux écritures avaient travaillé toute une semaine pour faire l'inventaire.

Le résultat devait être excellent, et M. Martel se réjouissait tout particulièrement d'avoir à annoncer un beau dividende aux actionnaires qui avaient eu confiance en lui.

Le dividende était sans doute une belle chose, mais ce n'était pas cela seulement qui faisait épanouir la face de l'aveugle. Il y avait un autre motif.

Un matin, il avait dit à Armande :

— Ma mignonne, cet inventaire-ci marquera un grand jour dans ton existence.

Armande comprenait à peu près ce que di-

La Petite République publie ce qui suit :

« Le petit prince royal de Prusse qui, à peine âgé de dix ans, sera élevé, on le sait, le 6 mai prochain au grade de lieutenant, ne possède peut-être pas encore toute la science militaire que comporte le premier galon d'officier, mais il paraît qu'il en remontrerait à plusieurs de ses futurs pairs en grade en ce qui concerne le tir au pistolet qu'il étudie depuis deux ans.

Chaque soir, à table, l'empereur interroge son fils sur les progrès qu'il a pu accomplir dans la journée quant au sport qui consiste à loger des balles de pistolet en plein cœur d'un mannequin, revêtu de l'uniforme d'un fantassin français.

Il est rare que le gamin n'annonce pas qu'il a fait mouche une ou deux fois de plus que la veille, ou qu'il a touché le même nombre de fois, mais à une distance plus grande, le fantassin français.

— Je finirai par l'atteindre au-delà de la frontière, s'est écrié l'autre jour l'aimable enfant.

C'est sur ce mot, qui a fait s'esclaffer tous les convives impériaux et royaux de Berlin, que Guillaume II a décidé pour le 6 mai la nomination au grade de lieutenant de son fils aîné.

Mis en verve par la gaieté de son auditoire, le kronprinz aurait ajouté en s'adressant à son père :

— Dis donc, mon général, quand je serai lieutenant, je veux qu'on habille ma cible en fantassin d'Alexandre l'Ours !

Malheureusement cette nouvelle boutade fut peu goûtée par Guillaume II qui, soudain, pâlit, puis se fâcha tout rouge et envoya le futur lieutenant se coucher sans dessert.

Mais il paraît qu'à peine le kronprinz eut-il quitté la salle, Guillaume II se pencha vers l'impératrice en mordillant sa moustache :

— Ce gamin a de l'esprit comme un diable ! fit-il tout bas. Heureusement que le Schouvaloff est à Saint-Petersbourg !

M. le comte Schouvaloff était, en effet, auprès du Tsar, réglant le programme de la commission chargée de modifier les relations commerciales entre la Russie et l'Allemagne, le jour où cette scène se produisait au château de Berlin.

Il promet le fils de Guillaume.

## BULLEIN FINANCIER

Paris, le 23 avril 1892.

Les mesures énergiques prises par le gouvernement contre les individus notoirement connus pour appartenir au pays de l'anarchie ont rassuré l'opinion et fait penser que l'ordre ne serait pas troublé le 1<sup>er</sup> mai. La Bourse s'en est ressentie. Le 3 0/0 ancien monte à 96.82 et le nouveau à 96.80. Le 4 1/2 est bien tenu à 103.75.

De temps à autre, le souvenir d'André Rémy venait traverser son esprit, et presque joyeuse elle se disait :

— C'est pour lui que je fais tout cela ; c'est pour lui que je veux être belle. Oh ! il faudra qu'il me regarde et qu'il danse avec moi...

Enfin, un beau matin se trouva être le grand jour.

Les ouvriers eurent congé avec une gratification, et M. Martel partit avec André Rémy et le caissier pour Paris, où se tenait l'assemblée générale des actionnaires, dans une salle louée à cet effet.

Comme cette assemblée, purement commerciale et financière, serait sans intérêt pour nos lecteurs, nous dirons simplement que, les comptes vérifiés, il se trouva que le dividende dépassait les espérances de chacun et que, devant ce résultat, tout le bureau fut renommé.

André Rémy reçut plus particulièrement les éloges qu'il avait si bien mérités, et M. Martel fit un petit discours de remerciement qui se termina par une invitation à sa fête.

M. Martel et son jeune associé étaient de retour vers quatre heures du soir, lorsque M<sup>lle</sup> Armande les fit demander tous deux.

La jeune fille, ce jour-là, était la maîtresse

La Rente Italienne reste à 88.92 après 89. L'Extérieur est sans changement à 57 7/8. Le 3 0/0 Portugais gagne un point à 27 1/2. Il ressort des explications fournies par M. de Serpa Pimentel que la question des garanties réclamées par les comités sera réglée d'une façon satisfaisante.

Le nouveau Russe cote 75 3/4 et l'Orient 67 11/16. Le Rouble arrive faible à 207 1/2.

Les sociétés conservent leurs plus hauts cours. La Banque de France à 4,120 ; le Crédit Foncier à 4,185 ; la Banque de Paris à 610 ; le Crédit Lyonnais à 763 ; la Société Générale à 466.25. L'action Immeuble de France conserve son avance à 470.

Les Chemins Economiques sont demandés à 408.75.

Informations financières. — L'épargne fait un accueil favorable à la souscription aux 4,000 obligations 6 0/0 de la Compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste. Le succès de l'émission est assuré par le revenu de 45 francs de ce titre et par son remboursement à 300 fr., soit une prime de 50 fr., le prix de l'émission étant de 250 fr. La souscription est ouverte, au siège de la société, 78, rue Lafayette, et dans les départements chez les banquiers ses correspondants.

VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

## INSPECTIONS GÉNÉRALES

Les officiers généraux dont les noms suivent ont été désignés pour procéder, en 1892, à l'inspection générale des corps de troupe de cavalerie et du service des remontes :

6<sup>e</sup> arrondissement (13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> brigades de cavalerie) : M. le général de brigade Jacquemin, inspecteur général (par intérim) du 6<sup>e</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie.

14<sup>e</sup> arrondissement (École d'application de cavalerie, personnel de cavalerie à l'École spéciale militaire, 5<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte — portion centrale) : M. le général de division Loizillon, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, président du comité technique de la cavalerie.

Par décision ministérielle du 22 avril, M. Cambier, lieutenant en 2<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> régiment du génie, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, a été nommé à la 1<sup>re</sup> classe de son grade ; maintenu à ladite École et dans sa situation actuelle.

## LES VIGNOBLES

M. A. Bouchard donne, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, les renseignements suivants sur l'état du vignoble dans le département, et examine les conséquences de ce refroidissement anormal :

Dimanche, nous vous annonçons que la ge-

absolue, et elle ne doutait pas que ces messieurs ne se rendissent immédiatement à son désir.

C'est ce qui eut lieu en effet.

Elle les reçut avec un secret contentement, leur indiqua un siège et, en grande politesse, commença par leur demander des nouvelles de la séance.

M. Martel s'acquitta de cette première tâche avec un peu de prolixité, envoyant de temps en temps quelques éloges à l'adresse de son voisin.

André Rémy s'excusait de son mieux.

Alors Armande, saisissant la transition, reprit la parole et, s'adressant au jeune homme :

— Puisque décidément, monsieur, dit-elle d'un ton de voix moitié affectueux, moitié ironique, vous êtes notre bon génie, je désire, en fée modeste, vous faire voir les apprêts de la fête et vous demander votre haute appréciation.

André Rémy comprit qu'une simple flatterie aurait été une piètre réponse, et il s'inclina sans rien dire.

Après tout, il ne voulait pas absolument déplaire à celle qu'il adorait en secret.

— Grand-père, reprit Armande, donne-moi ton bras, et vous, Monsieur, suivez-nous.

lée avait détruit une partie des bourgeons des vignes.

Depuis ce jour, le froid n'a pas cessé d'exercer son œuvre destructive, et chaque matinée montrait de nouvelles pertes.

Les bourres qui restaient étaient brûlées les uns après les autres.

Mais dans la nuit de mardi à mercredi, le thermomètre s'abaissait à trois degrés au-dessous de zéro ; l'eau se congelait, la glace atteignait l'épaisseur d'une pièce de cinq francs.

A huit heures, malgré l'ardeur du soleil de mercredi, toute trace de la gelée de la nuit n'avait pas encore disparu.

Mercredi, nous parcourions toute la côte qui donne les grands crus du Saumurois, et partout, au pied comme au sommet des coteaux, les jeunes pousses étaient brûlées.

Nous remarquons en circulant des effets très singuliers.

Ici, c'était tout un carré qui était détruit ; là, un groupe de cinquante ceps avait été atteint ; tout au voisinage cinq, dix ceps parfois avaient été préservés.

Et, chose particulière, le développement de la végétation était le même chez les uns et les autres.

Les courants qui apportaient le froid semblent composés d'angles alternatifs saillants et rentrants.

Mais le désastre n'est pas limité aux vignes seulement.

Les noyers, qui sont l'objet d'une importante production dans le Saumurois et le Baugeois, sont également gelés. Ils sont brûlés comme s'ils avaient été flambés. Ceux qui sont en bordure des quartiers de la Loire, entre Dampierre et Montsoreau, ont été protégés par le coteau.

Les vignobles des environs de Doué, Brissac, de la vallée du Layon, n'ont pas été davantage épargnés, même ceux qui passaient pour indemnes de la gelée dans des conditions ordinaires.

Dans l'arrondissement de Bangé, le mal est tout aussi important ; les parties épargnées ont été atteintes mercredi.

La côte de la basse Loire, qui semblait exceptionnellement bien préparée, est perdue.

Voilà le bilan général du département. Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit des vignobles de Savennières et de La Possonnière.

## Les conséquences

On voit, comme nous le disions dans une première note, que le désastre est général.

Examinons maintenant les conséquences des effets du gel qui se sont produits par un effet double de froid et de rayonnement.

Sur les cépages de Gamay et de Grolot, il va se produire des bourgeons stipulaires — les secondes bourres — qui pourront donner un

tiers ou une moitié de récolte, s'il sont favorisés par une température clémente.

Sur les cépages fins, comme les Cabernets et les Chenin blancs, les bourgeons stipulaires se développeront aussi, mais ils ne donneront qu'une quantité de raisins tout à fait insignifiante. On peut dire que la récolte sera à peu près nulle.

Mais si, par malheur, le mois de mai donnait à son tour des gelées, ce serait ajouter un second désastre au premier et la conséquence serait d'obliger le vigneron à émonder, au moment de la taille, les coursonnes ou les branches fruitières, pour obtenir le départ de la végétation sur le vieux bois. Dans ce cas, la mise à fruits ne pourrait être rétablie que la seconde année.

Ce qui équivaut à dire que, s'il y a des gelées en mai, les vignes ne produiront que peu ou pas de vendange en 1893, et que le rétablissement des ceps ne portera ses fruits qu'en 1894.

Les perturbations atmosphériques qui reçoivent le printemps si inclement pour les vignes que tant d'autres maladies rongent par ailleurs, ne sont pas précisément faites pour encourager les vigneronnes.

Il faut espérer toutefois que les pouvoirs publics ne demeureront pas indifférents devant le désastre qui atteint notre pays, et qu'elles voudront alléger les vignobles de l'impôt qu'ils supportent.

## L'impôt des vignes gelées

A ce propos nous croyons devoir reproduire l'excellent article que publie l'*Avenir de Loir-et-Cher* :

« En présence d'une situation aussi lamentable, une mesure s'impose : l'exemption de l'impôt foncier pour toutes les vignes gelées.

» Est-il juste, en effet, de percevoir l'impôt sur une terre qui ne produit rien ou presque rien ?

» Est-il juste de réclamer de l'argent à un contribuable qui ne récolte pas ou presque pas ?

» Ce serait absolument contraire à l'équité. Ce serait contraire aussi au principe même de l'impôt foncier, tel qu'il a été proclamé aux premiers jours de la Révolution de 1789.

» L'impôt foncier, en effet, a été établi en proportion du revenu des immeubles.

» Cela est si vrai qu'on a divisé les terres en plusieurs classes. La 3<sup>e</sup> classe, la moins bonne, paie moins que la 4<sup>e</sup>, qui est supposée devoir produire davantage.

» Cela est si vrai que le propriétaire d'une maison de rapport est dégrevé de l'impôt, lorsqu'il justifie que sa maison n'est pas louée et ne produit rien.

» Par conséquent, il n'est pas admissible que la vigne, qui ne donne pas, paye l'impôt. Il n'est pas admissible que le cultivateur, qui a perdu son travail, ses façons, qui a vu la ge-

Alors on visita la salle à manger. Armande consulta son grand-père sur le classement des invités, chose toujours délicate.

On fut d'accord pour placer les deux plus forts actionnaires de chaque côté de mademoiselle Armande ; honneur à la pièce de cent sous !

Aux côtés de M. Martel, on mit son ami le médecin et André Rémy.

Le jeune homme refusait cet honneur ; mais Armande, en mettant son nom sur le couvert, ajouta :

— Vous serez en face de moi, je le veux !

— Parbleu, fit M. Martel, refusez donc maintenant, mon cher Rémy ; je vous en défie.

De la salle à manger on passa au jardin.

Armande avait fait dresser sous la fameuse allée un ciel de verdure et de ballons de couleurs du plus gracieux effet. Des guirlandes de lierre entremêlé de roses rejoignaient chaque arbre à l'arbre voisin.

C'était féerique et charmant.

— Mais, dit André Rémy, je ne vois pas l'orchestre.

Et il regarda Armande, qui souriait malignement.

— Venez, lui dit-elle.

Elle prit André par la main et l'entraîna vivement à quelques pas, jusqu'à un mur de feuilles et de fleurs qui cachait le fond de l'allée, le fit passer entre deux arbres et lui dit :

— Regardez !

Derrière cette cloison de verdure était l'orchestre, dissimulé aux yeux des danseurs, et qui devait éclater tout-à-coup comme par enchantement.

Alors, elle dit tout bas au jeune homme :

— J'ai fait tout ceci pour vous, en souvenir d'un soir, où là, à cette place...

— Oh ! mon Dieu, murmura André Rémy, vous êtes un ange...

— Eh bien ! où êtes-vous donc ? demanda la voix de M. Martel, je me perds dans vos feuillages.

— Par ici, grand-père ; en voyant l'orchestre, M. Rémy m'invita pour la première valse. N'est-ce pas, M. Rémy ?

— Certainement, répondit l'amoureux, profondément troublé.

Le but d'Armande était atteint. Son mystérieux amant l'aimait toujours ; c'était le principal.

Elle alla plus joyeuse donner les derniers ordres pour le dîner et laissa les deux hommes ensemble. (A suivre.)

le lui enlever sa récolte, soit encore tenu de porter de l'argent au percepteur.

« Ce serait une nouvelle perte pour le vignoble, ce serait souverainement injuste.

« Le gouvernement a le devoir d'aviser et d'arrêter sans retard.

« Si la République dégrève les vignes géralles de l'impôt foncier, elle fera acte juste. Elle ne peut refuser au vignoble français ce noble témoignage de sympathie et d'équité.

« Si elle n'exemptait pas les vignes gelées, elle aggraverait contre toute justice les souffrances imméritées des cultivateurs. Elle n'aurait pas d'excuse.

« Nos vignerons de Loir-et-Cher vont pouvoir juger la République à l'œuvre, l'arbre à ses fruits.

« Ils vont pouvoir mesurer par les actes quelle foi il faut ajouter aux déclarations, aux promesses dont on se montre si prodigue eu période électorale.

« Quoi qu'il en soit, nous n'avons cessé et nous ne cesserons de réclamer hautement la justice pour le vignoble, la justice pour le cultivateur français.

HENRY DE CARDONNE.

**CHAMPAGNE ET BORDELAIS**

Le désastre a été général pour tous nos départements vignobles. Ainsi que nous l'avons dit déjà, le département d'Indre-et-Loire, le Cher, l'Indre et le Loiret, n'ont pas été plus épargnés que le Maine-et-Loire.

En Champagne, tous les vignobles sont épouvantablement flagellés. De mémoire d'homme on n'a vu pareil désastre à cette époque. Ce n'est plus par deux millions que se chiffre maintenant la perte, mais par plus de dix millions.

On écrit de Bordeaux que la gelée a sévi rigoureusement dans la nuit de mardi à mercredi. Les nouvelles données à ce sujet sont lamentables. Malgré les nuages artificiels entretenus au moyen de goudron enflammé dans les pièces de vignes, le fléau a fait son œuvre. Dans le Médoc, le désastre est considérable.

Dans les Graves, tout est irrémédiablement perdu, et le cru du Haut-Brion a beaucoup souffert ; les crus blancs de Sauterne et Barsac sont presque en entier ravagés.

La Bourgogne et le Mâconnais en particulier sont également cruellement atteints.

**Etat civil de la ville de Saumur**

**NAISSANCE**

Le 22 avril. — Léon Geoffroy, rue du Prêche.

**PUBLICATIONS DE MARIAGE**

Félix-Marie Guérin, journalier, et Anne-Marie Corvé, lingère, tous deux à Saumur.

Jean-Baptiste-Eugène Odonard, employé, et Célestine-Louise Ithamar, couturière, tous deux à Angers, précédemment à Saumur.

Ernest-Alphonse Michou, charpentier, et Marie-Engéline Trudeau, sans profession, tous deux à Saumur.

**MARIAGES**

Le 20 avril. — Georges-Jean-Joseph Priou, lieutenant au 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Nevers, a épousé Anne-Marie-Antoinette-Marguerite Morlier, sans profession, à Saumur.

Le 21. — Joseph Foucher, receveur d'octroi, a épousé Joséphine-Louise Charles, sans profession, tous deux à Saumur.

**DÉCÈS**

Le 21 avril. — Gabrielle Simon, 14 ans, rue de Lorraine.

On lit dans le *Figaro* de samedi :

« La succession épiscopale de Mgr Freppel est toujours vacante. Mais le gouvernement semble décidé à combler très prochainement cette vacance.

« On parle en effet de la nomination presque certaine de M. l'abbé Pessard.

« M. l'abbé Pessard, grand vicaire, administrateur déjà le diocèse depuis la mort de Mgr Freppel ; et il a su, par sa haute intelligence et par son tact, concilier les sympathies de tous les partis, en même temps que, par ses capacités administratives, il remettait un peu d'ordre

dans une foule de choses que l'évêque député avait forcément abandonnées pour s'occuper des travaux parlementaires.

« Cette nomination serait donc très favorablement accueillie en Anjou. »

On lit aussi dans la *Liberté* :

« Un de nos confrères annonce que la succession épiscopale de M<sup>r</sup> Freppel pourrait échoir à l'abbé Pessard, vicaire général du diocèse d'Angers, administrateur pendant la vacance dudit diocèse.

« Des renseignements que nous avons pu recueillir, il résulte qu'il n'est nullement question de M. l'abbé Pessard.

« A ce propos, notons que le consistoire n'a lieu qu'en juin, il est probable que le gouvernement fera ses nominations afin que les prélats désignés puissent être préconisés à cette époque. »

**INSTRUCTION PUBLIQUE**

M. Hérouard est nommé instituteur adjoint au Puy-Notre-Dame.

**DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS**

Les réceptions du Comité d'achat auront lieu, à Angers, les samedi 7, mardi 10, et samedi 21 mai, à 8 heures du matin.

**NOS ANCIENS ARTISTES**

M<sup>lle</sup> Sauvaget, tant applaudie à Saumur et à Angers pendant la dernière saison, vient, nous assure-t-on, d'être engagée, et à de très belles conditions, pour trois ans, aux *Menus-Plaisirs*, à Paris. Si nous sommes bien renseignés, M<sup>lle</sup> Sauvaget aurait refusé un engagement de 2,000 francs par mois, pour la saison de printemps, au théâtre de Livadia, à Saint-Petersbourg. Décidément, Angers porte bonheur.

**M<sup>me</sup> DE MONTRÉSOR**

La vieille sorcière qui répond au nom de M<sup>me</sup> de Montrésor se prépare, d'après la *Dépêche*, à visiter une partie des départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe et Maine-et-Loire.

M<sup>me</sup> de Montrésor vient plusieurs fois par an dans le département d'Indre-et-Loire, pour « combattre la réaction ».

Le journal wilsonien sollicite, pour elle, l'indulgence de ses amis.

Où oui ! Pauvre dame !

**INFORMATIONS JUDICIAIRES**

On lit dans les publications légales du dernier numéro de la *Gazette des Tribunaux* :

« MM. les créanciers vérifiés et affirmés : »

« De la veuve Pelouze, Marguerite Wilson, veuve de Eugène Pelouze, négociante en vins mousseux, demeurant à Paris, rue de l'Université, 17, ayant magasin à Chenonceaux, canton de Bléré (Indre-et-Loire), peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Baugé, 43, rue de Seine, pour y toucher un dividende de 3 fr. 27 pour cent, deuxième et dernière répartition. »

**MODES DE PRINTEMPS**

Jamais on n'aura vu autant de dentelles que cette année. On en met partout, sur les robes, sur les chapeaux ; on les accomode de toutes les manières. Toutes sont admises, comme ils convient à notre époque de siras ; qu'elles soient vraies ou en imitations, on les accepte. On ne chicane pas non plus sur les couleurs : blanche, bise, rousse, noire, etc.

On en fait de ravissants petits collets qui s'attachent sur l'épaule soit par un nœud de rubans, soit par un choux de velours. Le plus gracieux est un piquet de fleurs naturelles. On a de la sorte une manière de petit vêtement. Autre modèle : la veste sans manche ; elle se fait en soie et se garnit de dentelles perlées.

L'année dernière, nous avons presque toutes porté le complet tailleur. Il fera fureur encore cette année. La jupe et la jaquette semblable laissent voir de jolies chemisettes. Il paraît que, cette année, ce sera encore notre uniforme. Le bleu marine est, jusqu'ici, la

couleur favorite de ce genre de costume. N'est-ce pas trop de bleu ?

Le velours russe aura aussi son petit succès. Il faut bien dire que, malgré son nom de velours, le velours russe est un simple lainage à petites rayures cordées, d'une nuance différente du fond, voilà tout.

Parmi les dernières nouveautés parues ces temps-ci, on remarque les soies glacées, unies ou brodées, ce qui ne fait pas tort aux pékins sur moire et aux crépons, dont les jolies nuances font des toilettes tout-à-fait élégantes.

Le corsage à basque se porte de moins en moins ; on lui préfère le corsage rentré dans la jupe avec corselet ou bien avec ceinture. Les ceintures ne nous manqueront pas ; beaucoup sont de simples rubans roulés plusieurs fois autour de la taille et attachés sur le côté ; d'autres affectent le genre Louis XV, ou la ceinture russe moyen-âge toute brillante de pierreries, voire la ceinture chinoise avec un gros nœud derrière.

Notes dominantes sur les chapeaux jusqu'à présent : le jaune et le vert feuillage.

**Café du Commerce**

Ce soir, à 8 heures, représentation scientifique et récréative offerte par le célèbre devin DELVARD'S.

Spectacle merveilleux, nouveau et inexplicable. Expériences inédites sur la domination de la pensée.

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 21 avril 1892, à une heure après midi. On peut, dès maintenant, voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement ; et les personnes charitables qui ont l'intention d'offrir quelques lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible. Tous les objets sont reçus avec la plus grande reconnaissance.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**

Séance du 24 Avril 1892

Versements de 97 déposants (24 nouveaux), 38,693 fr. 34.

Remboursements, 31,730 fr. 35.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**FAITS DIVERS**

**HISTOIRE DES COUTUMES**

La coutume aujourd'hui à peu près générale de se serrer la main, et qui semble résulter d'une impulsion toute naturelle, n'est pas aussi ancienne qu'on pourrait le supposer.

Se donner la main était, au moyen âge — dit le *Musée des Familles* — le salut confraternel, exclusivement réservé aux membres de la chevalerie. C'était en même temps la foi jurée entre chevaliers et comme une sorte de promesse de mutuel soutien. Les chevaliers se touchaient aussi la main devant l'autel, après avoir touché la poignée de leurs épées, et les combats singuliers étaient très souvent précédés d'un serrement de main, témoignage de la loyauté qui devait présider à la lutte.

Lorsqu'ils se rencontraient, les gens de toute autre condition se saluaient en découvrant leur front ; les chevaliers avaient seuls le droit de se donner la main. Depuis, la poignée de main est devenue banale, et le *shake hand*, d'origine anglaise, en a rendu l'usage général.

— Après avoir été renvoyé de chez nous vous revenez encore nous offrir vos services comme cocher !

— On reprend bien tous les jours, dans le gouvernement, des ministres qui avaient cessé, de plaire.

— Levez la main, dit le président à un témoin.

— Sur qui ?... répond l'autre en se retournant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

AVRIL 1892

*Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V, n° 106 (Orléans).*

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

**Élections Municipales**

DU 1<sup>er</sup> MAI

Nous rappelons à nos lecteurs que l'imprimerie PAUL GODET se charge de l'impression de toutes les **Listes de candidats** qu'on voudra bien lui confier.

Les élections approchent, il ne faut pas attendre au dernier moment. Nous engageons donc les personnes dont les listes sont prêtes à les envoyer dès maintenant.

On est prié d'écrire bien lisiblement les noms, afin qu'aucune erreur ne puisse être commise.

**PRIME EXCEPTIONNELLE**

ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 18 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

**PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50**

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

**P. ANDRIEU**

**Grand choix d'articles de Pâques**

Oufs candis et décorés, Oufs chocolat unis et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1<sup>er</sup> choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

4<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 86 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 63 fr. — Durée : 30 jours.  
Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-  
nonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour  
à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes,  
Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour  
à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers,  
*via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de  
l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-  
Nazaire peut être effectué, sans supplément de  
prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les  
bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être  
prolongée une, deux ou trois fois de 40 jours,  
moyennant paiement, pour chaque période,  
d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 54 fr.; 2<sup>e</sup> classe,  
41 fr. — Durée : 43 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-  
nonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour  
à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois  
ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du  
réseau d'Orléans des billets aller et retour  
comportant les réductions prévues au tarif  
spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur  
l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris,  
à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux  
bureaux succursales de la Compagnie, et à  
toutes les gares et stations du réseau d'Or-

léans, pourvu que la demande en soit faite au  
moins trois jours à l'avance.

**CAEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Avril 1892

**Voyage dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'an-  
née des billets d'excursion comprenant les trois  
itinéraires ci-après, permettant de visiter le  
centre de la France et les stations thermales  
hivernales des Pyrénées et du golfe de Gas-  
cogne.

1<sup>er</sup> Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon,  
Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre,  
Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-  
Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon,  
Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas,  
Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon,  
Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon,  
Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Ba-  
gnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Tou-  
louse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. — Prix des  
billets : 1<sup>re</sup> classe, 163 fr. 50; 2<sup>e</sup> classe, 122  
francs 50.

La durée de ces différents billets peut être  
prolongée d'une, deux ou trois périodes de 40  
jours, moyennant paiement, pour chaque pé-  
riode, d'un supplément de 40 0/0 du prix du  
billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies  
d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour  
de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe à prix réduits, pour aller  
rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que  
de tout point de ces itinéraires pour s'en

écarter.

AVIS. — Ces billets doivent être demandés  
au moins trois jours à l'avance.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

AVRIL 1892

*Billets d'aller et retour de famille pour les  
stations thermales et hivernales des Pyré-  
nées et du golfe de Gascogne: Arcachon,  
Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn.* — TARIF  
SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup>  
et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à  
toutes les stations du réseau d'Orléans, avec  
faculté d'arrêt à tous les points du parcours,  
notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte),  
Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur  
les prix du tarif général d'après la distance par-  
courue, sous réserve que cette distance, aller  
et retour compris, sera d'au moins 300 kilo-  
mètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ;  
de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35  
0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris  
les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille  
peut être prolongée une ou deux fois de 30  
jours, moyennant le paiement, pour chacune  
de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0  
du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être  
faite quatre jours au moins avant le jour du  
départ.

**Marché de Saumur du Samedi 23 Avril**

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 40	Mouton	2 40
Méteil	15 45	Porc	1 80
Seigle	11 50	Poulets la couple	4 50
Orge	10 30	Dindonneaux	18
Avoine	8	Canards	4 50
Sarrasin	12	Oies	10
Haricots blancs	19	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	17	Œufs la douzaine	70
Fèves	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	80
Noix	—	Luzerne	75
Châtaignes	—	Paille	35
Sel les 100 kil.	15	Huile de noix, 50 kil.	130
Son	12	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	32
Pommes de terre, la harrique,	10	les 52 kilog. 500	30
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	id. 2 <sup>e</sup>	28
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	20
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

**Cours du froment et de l'avoine en  
Maine-et-Loire**

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 19 » à » » »	de 8 50 à » » »	
Saumur, de 19 20 à » » »	de 8 » à » » »	
Cholet, de 19 » à » » »	de 8 » à » » »	
Baugé, de 20 » à » » »	de 8 25 à 8 50	
Segré, de 19 50 à » » »	de 9 » à » » »	
Beaupréau, de 19 25 à » » »	de 8 50 à » » »	
Montfaucon, de 19 25 à » » »	de 8 50 à » » »	
Montreault, de 19 25 à » » »	de 8 » à » » »	
Chemillé, de 19 50 à 19 50	de 8 50 à » » »	
Champtoceaux, de 19 50 à » » »	de 8 50 à » » »	
St-Florent-le-Vieil, de 19 25 à » » »	de 8 50 à » » »	
Vihiers, de 19 » à 19 50	de 8 50 à 9 » »	
Brissac, de 19 » à 19 25	de 8 » à 8 25	
Chalonnnes, de 19 25 à » » »	de 8 » à » » »	
Doué, de 19 » à 19 25	de 8 » à 8 50	
Nantes, blés d'Amérique, de 25 » à 25 50	les 100 kilog.	
Nantes, bons blés français, de 24 50 à 25 »	les 100 kil	

**A VENDRE**  
Maison avec beau Jardin  
Situés rue Saint-Lazare, 32.  
S'adresser, pour visiter, 6, rue  
du Temple.

**GRANDE QUANTITÉ**  
De Moellons à Vendre  
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,  
à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**A LOUER**  
Au Pont-Fouchard  
**MAISON**  
AVEC VASTES JARDINS  
S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

**A LOUER**  
**MAISON**  
Rue de Bordeaux, 15.  
Actuellement occupée par M. le  
docteur Gérard, médecin major à  
l'Ecole de cavalerie.  
Avec beau jardin bien arboré et service  
d'eau de Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

**Chambre Garnie à Louer**  
Rue Duplessis-Mornay  
En face chez les Frères.

**A CÉDER**  
DE SUITE  
Un Atelier de Serrurerie  
Avec outillage complet.  
BONNE CLIENTÈLE.  
S'adresser à M. PINEAU, entre-  
preneur de serrurerie, 6, rue  
Brault, à Saumur, ou à M. L.  
PROUST, 43, rue Dacier.

**A CÉDER**  
Pour cause de décès  
Magasin de bois du Nord  
et du Pays  
Ancienne maison bien connue dans  
la contrée et jouissant d'une  
bonne clientèle.  
S'adresser, 13, quai Saint-Ni-  
colas, Saumur.

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**  
Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**  
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons  
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation  
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion  
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu  
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins  
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**Épicerie Parisienne**  
33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

**BAISSE DE PRIX**

Sucre 1 <sup>er</sup> choix, le kil. ....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	» .80	1 <sup>re</sup> qualité,	2.00
Bougie à trous. ....	1. »	Bon mélange	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis	3. »
Gruyère 1 <sup>er</sup> choix, le 1/2 kil. .	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.00

Exposition d'Articles de Pâques

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

1, Rue Beaurepaire

**SAUMUR**

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

**MAISON CREMIEUX**

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis **35** francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES